

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le traitement des ordures ménagères dans la région de Besançon

JEAN-CLAUDE CHEVAILLER, ThéMA, CNRS-UMR 6049, Université de Franche-Comté

Le 13 février dernier, les députés européens votaient, en première lecture, la directive cadre sur le traitement des déchets. L'acuité de ce problème est grandissante, la masse des déchets à traiter augmentant plus vite que la production de richesses. Cet article fait le point sur la gestion des déchets à Besançon : collecte, compostage individuel, réseau des déchetteries, incinération.

Chaque Européen produit en moyenne, toutes origines confondues (industrielle, ménagère, etc.), 500 kg de déchets par an et, entre 1995 et 2003, les déchets ménagers ont augmenté de 19 %. Environ 30 % des substances collectées sont recyclés ou compostés et 18 % sont incinérés. Ainsi, près de 50 % des déchets ne subissent aucune transformation et se retrouvent en centre d'enfouissement, ce qui n'est pas sans poser de problèmes sur le plan environnemental.

En France, la compétence de l'élimination des ordures ménagères (OM) est dévolue aux communes. Elle se partage entre la collecte et le traitement. La collecte comprend la collecte traditionnelle, la collecte sélective des emballages, des biodéchets, fraction fermentescible des OM. Le traitement comprend le compostage, le tri des emballages, l'incinération et l'enfouissement.

La région de Besançon, un territoire qui reflète les progrès de l'intercommunalité

L'importance des coûts d'élimination a très tôt conduit les communes à se regrouper en syndicats qui ont ensuite été remplacés par les structures

intercommunales à fiscalité propre, communautés d'agglomération ou communautés de communes (CC). Ainsi, les 59 communes qui composent le Grand Besançon ont délégué la compétence du traitement à la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) qui l'a elle-même déléguée au SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets). Ce syndicat mixte, créé en septembre 1999, regroupait dans un premier temps la CAGB et les syndicats créés par les communes pour la collecte. Or, certains d'entre eux comprenaient des communes de la CAGB, ce qui se traduisait par des superpositions de territoires en une structure dite « en étoile ».

Pour mettre fin à cette situation, proscrite par la loi, la « compétence collecte » des 59 communes de la CAGB a été transférée à la communauté d'agglomération, les syndicats intercommunaux ont été supprimés et les communautés de communes les ont progressivement remplacés dans le SYBERT. Depuis l'adhésion de la CC du Val Saint-Vitois le 1^{er} juin 2006, le SYBERT est composé de huit membres (la CAGB et sept communautés de communes), regroupant 198 communes qui totalisent plus de 220 000 habitants (fig. 1).

La collecte est désormais assurée par la CAGB (divisée en sept secteurs géographiques) et par les communautés de communes. Sélective sur l'ensemble du territoire (poubelle jaune), elle permet d'envoyer en centre de tri plus de 13 000 tonnes de matériaux (papier, emballages...) dont 85 % sont effectivement recyclés, le solde étant depuis cette année acheminé à l'usine d'incinération. Les structures gèrent aussi la collecte du verre, permettant d'en recycler environ 8 100 tonnes.

En aval de la collecte, outre le tri des matériaux recyclables, l'action du SYBERT porte à ce jour sur la promotion du compostage individuel, la mise en œuvre d'un réseau de déchetteries, la réhabilitation des décharges sauvages et la gestion de l'usine d'incinération.

L'incitation au compostage individuel

Environ un tiers des ordures ménagères (OM) est

constitué de matières fermentescibles. Le compostage individuel, adapté en habitat individuel, s'avère donc une solution intéressante pour diminuer le volume des rejets à traiter. C'est ainsi que le SYBERT incite les particuliers à se doter de composteurs proposés à des prix très intéressants, l'opération étant soutenue financièrement par l'ADEME et le Conseil Général du Doubs. En sept ans, environ 7 000 composteurs ont été installés sur le territoire du SYBERT. Une étude menée sur les ménages ainsi dotés permet d'évaluer à 2 900 tonnes les déchets détournés annuellement des flux d'OM, à 1 300 tonnes le compost récupéré par les particuliers et à 450 000 euros l'économie réalisée par la collectivité.

Il convient d'ajouter à ce compostage individuel, les 12 700 tonnes de déchets verts qui ont été déposées dans les déchetteries et acheminées vers les sites de compostage industriel.

Un réseau de déchetteries qui couvre l'ensemble du territoire

Un réseau de 18 déchetteries est désormais opérationnel sur le territoire du SYBERT. Les localisations ont été définies en fonction de la densité de la population et de l'éloignement maximum des usagers à l'une d'entre elles. En effet, la pratique du dépôt dans une déchetterie doit être facilitée afin qu'elle se substitue à la pratique ancestrale du dépôt dans une décharge sauvage : bois, carrière, vallon. La fréquentation des déchetteries monte en charge : en 2006, on a enregistré environ 440 000 dépôts émanant en quasi totalité de particuliers. À périmètre constant (certaines déchetteries ayant été transférées ou ayant été créées au cours de cette année), cela représente une fréquentation en augmentation de plus de 5 %. Toutes les déchetteries du SYBERT sont d'accès libre et gratuit

Figure 1 : le territoire du SYBERT (la CAGB et 7 communautés de communes)

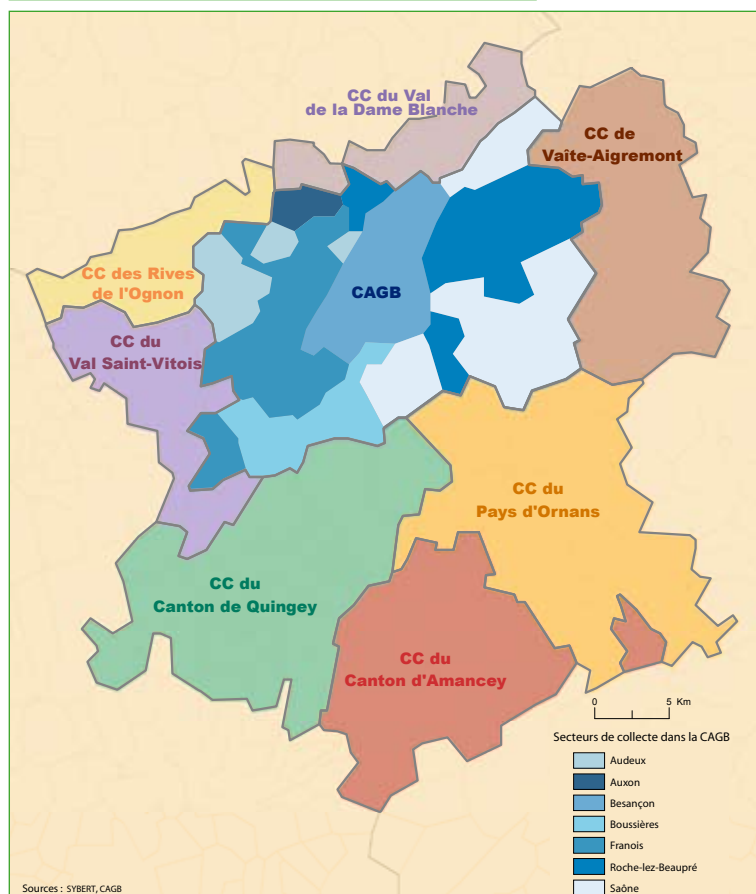
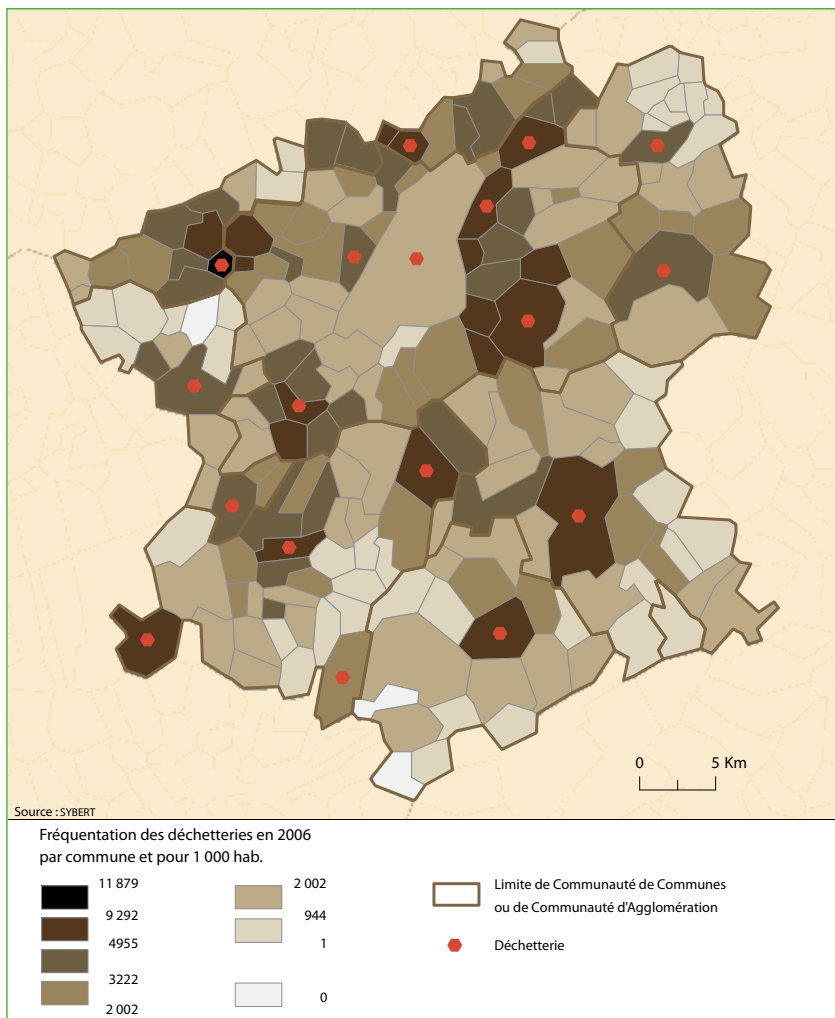


Figure 2 : la fréquentation des déchetteries



pour tous les habitants des communes membres, les professionnels devant payer pour le service rendu. Les statistiques tenues par les gardiens permettent de cartographier la fréquentation en fonction de la commune d'origine des déposants (fig. 2) ; la tenue de registres renseigne également sur l'utilisation des déchets (fig. 3).

Localisation et réhabilitation des décharges

À la demande de l'ADEME et du Conseil Général du Doubs, un diagnostic concernant les décharges a été porté entre 2001 et 2003, sur l'ensemble du Doubs, par un cabinet d'étude, le cabinet CSD Azur. C'est ainsi que, dans le département, sur les 1 252 sites répertoriés, près de 600 exigent des études poussées en raison de leur impact possible sur l'environnement (fig. 4). Sur le territoire du SYBERT, 364 sites ont été inventoriés. Parmi les 195 d'entre eux qui ont été diagnostiqués, 70 relèvent de la catégorie B (risque potentiel fort), 112 de la catégorie C (risque moyen) et 13 de la catégorie D (risque faible). On notera qu'il n'y a pas, sur le territoire du SYBERT, de site de catégorie A (risque très fort). La réhabilitation des décharges de catégories C et D peut être entreprise sans précaution particulière, tandis que celle des décharges de catégorie B (risque fort) nécessite des investigations complémentaires (fig. 4).

Le SYBERT est passé à la phase opérationnelle en programmant quatre tranches de travaux pour un montant total d'environ 1,5 M euros se partageant approximativement pour moitié entre les études et les réhabilitations proprement dites.

Le Fonds Départemental de Gestion des Déchets et de Développement des Energies Renouvelables (FODEGEDER), alimenté par l'ADEME et le Conseil Général du Doubs, soutient fortement l'opération puisqu'il finance 80 % des études et 65 % des travaux de réhabilitation, le solde étant à la charge des communes ou des intercommunalités, selon la politique décidée dans chacune d'elles.

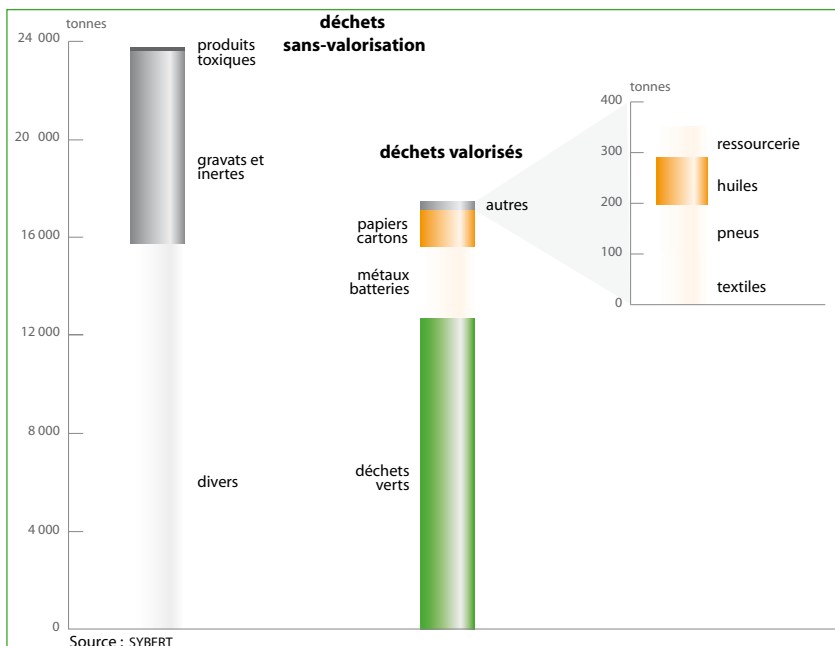


Figure 3 : sur plus de 41 000 tonnes de déchets déposés en déchetteries, 17 500 tonnes sont recyclées (2006)

L'incinération, objet de débat

La gestion de l'usine d'incinération de Planoise (photo 1), mise en service en 1971 par la ville de Besançon, a été transférée au SYBERT en janvier 2004. Elle se compose actuellement de deux fours : le premier, d'une capacité d'environ 3 t/h, fonctionne depuis 1976 alors que le second, d'une capacité de 4 t/h fonctionne depuis 2002. En 2006, ce sont 52 500 t de déchets résiduels (poubelles grises) qui ont été incinérées. Après combustion, 1 775 t de métaux ferreux, 52 t de métaux non ferreux et 10 300 t de macheders ont été valorisés. La vapeur produite est récupérée et contribue pour 35 à 40 % au réseau de chaleur de la ville de Besançon qui alimente le quartier de Planoise, le CHU, ainsi que le nouveau quartier des Hauts du Chazal.

Mais l'incinération fait l'objet de critiques dans la mesure où toute combustion rejette dans l'atmosphère des métaux lourds (cadmium, plomb, mercure) et de la dioxine.

Ainsi, dans la directive cadre votée en première lecture par le Parlement Européen, l'incinération n'apparaît plus comme un moyen de valorisation des déchets. Mais, cette position fait actuellement l'objet de discussions au sein du Conseil car les États du

Photo1 : l'usine d'incinération de Planoise (cliché : J.-C. Chevailler)

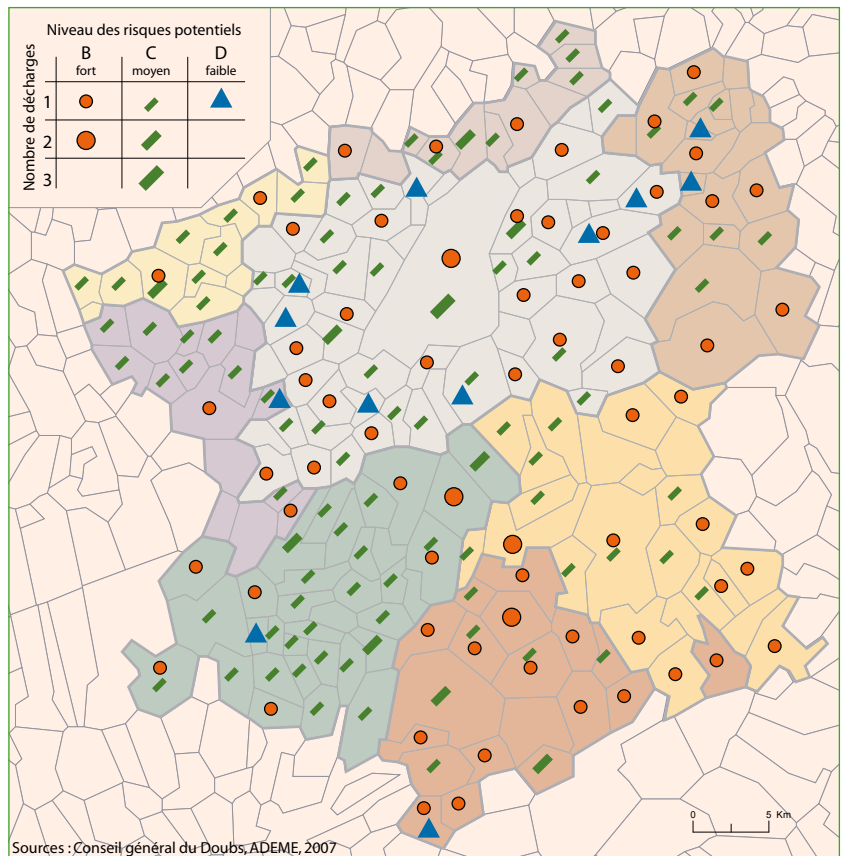


Figure 4 : les décharges diagnostiquées à réhabiliter

nord de l'Europe (Allemagne, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suède...), pourtant soucieux de l'environnement, recourent largement à ce type de traitement. Localement, l'éventuel remplacement du four de 1976 a ouvert le débat au sein du SYBERT, de ses membres et de la société civile. La solution actuellement retenue consiste à éviter la construction d'un nouveau four, en améliorant provisoirement celui de 1976 par un système de traitement des fumées, en favorisant le compostage individuel et la méthanisation, procédé qui permet d'obtenir du gaz et du compost susceptibles d'être valorisés. Cette solution ambitieuse exige néanmoins une forte diminution de la production des déchets à traiter, de 240 kg à moins de 200 kg par habitant, objectif fixé pour 2015 par le Ministère de l'Environnement, ce qui implique un changement radical du comportement des industriels et des ménages. En conclusion, le SYBERT se trouve aujourd'hui confronté à des choix très lourds en matière d'investissement. La construction d'un centre de tri et la recherche d'un nouveau site d'enfouissement font également partie de ses projets. Le traitement des déchets coûte, et coûtera, de plus en plus cher. L'obligation qu'auront les contribuables à supporter ces charges nouvelles les amènera-t-elle de réduire le volume de leurs déchets pour relever le défi ? ■